

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale dévoile les résultats d'une étude sur les proches aidants et l'aide médicale à mourir

AIDE MÉDICALE À MOURIR : UNE DÉCISION D'ABORD HUMAINE

Québec, le 31 octobre 2017 - L'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale (APACN) dévoilait aujourd'hui les résultats d'une vaste enquête sur la perception qu'ont les proches aidants concernant l'aide médicale à mourir. Menée auprès de **980 proches aidants** répartis à travers la province, l'étude illustre leur préoccupation sur cette question délicate et la nécessité de définir un cadre légal entourant l'aide médicale à mourir.

À la lumière de ces résultats, l'APACN tire plusieurs constats :

Consentement et inaptitude

La notion de consentement est au cœur des débats entourant l'aide médicale à mourir. Ainsi, **plus de la moitié** des proches aidants (**52%**) sont d'avis qu'une personne considérée comme inapte ne devrait pas être privée du recours à l'aide médicale à mourir. Près du tiers (**31%** des répondants) se disent quant à eux être ambivalents, ce qui illustre formellement l'aspect délicat entourant cette question.

Les risques de dérapages

Un proche aidant sur deux considère que l'aide médicale à mourir pourrait forcément entraîner des « dérapages ». Les sources de ces dérapages sont nombreuses, mais **la libération du poids et des responsabilités liées à la prise en charge des besoins de la personne aidée et l'état de santé psychologique et/ou physique chancelant de l'aidant et des proches** arrivent en tête. En effet, **plus de 70%** des proches aidants sont d'avis que ces enjeux sont susceptibles d'entraîner des dérapages.

Une décision avant tout humaine

Malgré la nécessité de légiférer autour de la notion d'aide médicale à mourir, la très forte majorité (**69%**) considère que cette décision doit d'abord en être une humaine plutôt que légale (**7%**). Notons que **71%** des proches aidants considèrent ne pas avoir toutes les connaissances et l'information pour aborder l'aide médicale à mourir avec la personne aidée.

Une volonté de mourir dans la dignité

Par ailleurs, une très forte majorité des répondants (**68%**) se disent disposés à exprimer officiellement leur volonté d'avoir recours à l'aide médicale à mourir en prévision de se retrouver un jour inapte.

La dure réalité des proches aidants

L'étude a également révélé que plus l'implication des proches aidants est grande, plus les conséquences sont néfastes. Ainsi, pour les aidants qui consacrent plus de 20 heures par semaine à la personne aidée :

- **54%** avouent que leur santé physique est affectée
- **59%** avouent que leur santé psychologique est affectée
- **42%** avouent que leur santé financière est affectée

Les femmes sont nettement plus nombreuses à agir comme proches aidants et elles se disent plus fortement affectées, et ce, à tous les niveaux. Plus du tiers des proches aidants (**36%**) songent à abandonner en raison du poids et des responsabilités qui leur incombent et **57%** disent ressentir une forme de pression pour accélérer le départ de la personne aidée.

« Ces chiffres reflètent très exactement ce que je constate tous les jours sur le terrain », a mentionné Mme Girard. « Le nombre de proches aidants ne cesse de croître et leurs conditions ne cessent de se détériorer faute de structures et de services adéquats pour les aider. »

L'étude montre également **un lien direct entre la santé des proches aidants et leur situation financière**. Plus la situation financière des proches aidants est précaire, plus grand est le nombre d'heures qu'ils consacrent chaque semaine à la personne aidée et plus leur santé (physique, psychologique et financière) s'en trouve affectée.

« Ces résultats confirment à l'évidence la pertinence d'organisations comme l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale et justifient de leur accorder une aide financière permettant d'accroître la portée de leurs actions et des services offerts et encore davantage lorsque ces derniers profitent aux clientèles les plus vulnérables et démunies », souligne Suzanne Girard, présidente de l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale.

-30-

Source :

Suzanne Girard

Présidente de l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale

Pour informations et entrevues :

Malika Paradis

(418) 933-2593

mparadis@tactconseil.ca